

# **INTRODUCTION**

*Le Compte Administratif 2000 concrétise les prévisions du Budget Primitif 2000 dans la mesure où il traduit la volonté de la Municipalité de poursuivre et d'amplifier le renouveau de Marseille.*

*Les faits saillants de ce document budgétaire le démontrent en effet :*

**◆ en fonctionnement,** *la hausse des charges de personnel résulte pour partie des recrutements dans les secteurs prioritaires tels les crèches, les écoles et de l'augmentation importante des dépenses du Bataillon de Marins-Pompiers. Dans le même esprit, afin d'améliorer le service rendu à la population, la contribution de la Ville à la RTM a été maintenue pour assurer un transport de qualité. De la même manière, l'évolution favorable des subventions de fonctionnement a pour objectif de rendre plus efficaces les activités en matière sociale et culturelle.*

**◆ en investissement,** *les dépenses d'investissement programmées progressent de manière forte afin d'accélérer le rythme de réalisation des équipements structurants nécessaires à une grande métropole euroméditerranéenne. En parallèle, la croissance des subventions reçues et les effets de la politique de trésorerie zéro ont permis de limiter le recours à l'emprunt.*

# - PREMIÈRE PARTIE :

## L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET LA FORMATION DU RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

*Le résultat budgétaire du Compte Administratif 2000 se calcule comme pour 1999 à partir des résultats de clôture de l'exercice 2000 (clairement illustrés par l'évolution des dépenses des grands secteurs d'activité) auxquels s'ajoutent les restes à réaliser.*

### 1 - L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le regroupement des dépenses de fonctionnement et d'investissement (en mouvements réels hors excédent et renégociation de la dette) permet de connaître les crédits alloués à chaque domaine de compétence de la Municipalité. Ces dépenses se répartissent et évoluent de la manière suivante :

#### BUDGET PRINCIPAL Mouvements réels (hors excédent et renégociation de la dette) en Francs

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL en 2000	TOTAL en 1999
<b>Sports &amp; jeunesse</b>	247 974 800,07	88 670 732,36	<b>336 645 532,43</b>	<b>310 401 994,81</b>
<b>Transports</b>	504 575 935,21	31 380 717,86	<b>535 956 653,07</b>	<b>471 904 791,34</b>
<b>Sécurité &amp; salubrité publique</b>	485 993 922,97	77 878 918,85	<b>563 872 841,82</b>	<b>463 402 102,89</b>
Action culturelle	425 924 488,16	188 135 658,43	<b>614 060 146,59</b>	<b>565 615 711,89</b>
<b>Environnement &amp; propreté</b>	600 262 211,57	84 861 955,54	<b>685 124 167,11</b>	<b>668 684 535,94</b>
<b>Action sociale &amp; santé</b>	831 284 192,27	22 156 814,95	<b>853 441 007,22</b>	<b>1 032 779 425,71</b>
Action éducative	703 422 195,90	206 899 654,13	<b>910 321 850,03</b>	<b>823 228 868,29</b>
<b>Économie &amp; Urbanisme</b>	558 769 434,62	354 193 527,41	<b>912 962 962,03</b>	<b>795 728 574,46</b>
Annuité de la dette & frais	493 615 260,54	902 336 179,98	<b>1 395 951 440,52</b>	<b>1 334 673 025,42</b>
<b>Administration générale</b>	1 403 092 008,75	203 517 995,00	<b>1 606 610 003,75</b>	<b>1 501 458 110,05</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 254 914 450,06</b>	<b>2 160 032 154,51</b>	<b>8 414 946 604,57</b>	<b>7 967 877 140,80</b>

#### BUDGETS ANNEXES Mouvements réels (hors excédent et renégociation de la dette) en Francs

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL en 2000	TOTAL en 1999
<b>Abattoirs</b>	0,00	0,00	0,00	445 990,80
<b>Assainissement</b>	259 344 982,66	104 182 205,66	<b>363 527 188,32</b>	<b>374 997 681,44</b>
<b>Eau</b>	136 735 628,33	74 479 348,38	<b>211 214 976,71</b>	<b>87 811 699,66</b>
<b>Ports de Plaisance</b>	17 666 201,52	12 137 581,11	<b>29 803 782,63</b>	<b>31 389 945,32</b>
<b>Pompes funèbres</b>	31 318 220,64	1 452 280,02	<b>32 770 500,66</b>	<b>29 243 247,03</b>

Marché d'intérêt national	658 868,47	504 182,03	1 163 050,50	1 010 726,95
<b>TOTAL</b>	<b>445 723 901,62</b>	<b>192 755 597,20</b>	<b>638 479 498,82</b>	<b>524 899 291,20</b>

## 2 - LES RESTES À RÉALISER DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

### 2 - 1 - Les restes à réaliser en investissement

Ces restes à réaliser concernent uniquement le financement de dépenses déjà faites qui ont été préfinancées par la Ville sur ses excédents temporaires de trésorerie. D'un montant de 509,928 millions de francs (*77,738 millions d'euros*), ils se répartissent ainsi :

	en MF
• Amendes de police	39,244
• Subventions à percevoir par la Ville	137,851
• Emprunts restant à réaliser	320,333
• Créances vis-à-vis des tiers	12,500
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>509,928</b>

Les amendes de police ont été encaissées dès janvier 2001 pour un montant de 39,244 millions de francs. L'extrême faiblesse de cette allocation (*la plus faible depuis 1995*) s'explique par la baisse cumulée de la valeur du point (*82,659 francs au lieu de 87,262 francs en 1999 soit une diminution de 5,28 %*) et du nombre d'amendes (*474 765 contre 476 680 en 1999, soit - 0,40 %*).

Les subventions à percevoir (*137,851 millions de francs*) s'appuient sur des arrêtés dûment notifiés à la Ville. Cependant, pour diverses raisons techniques, certaines n'ont pu être encaissées au 31 décembre 2000. De ce fait, l'ensemble des services concernés a été particulièrement sollicité pour en accélérer le recouvrement.

Quant aux emprunts à réaliser (*320,333 millions de francs*), leur utilisation sera effective en fonction des besoins de trésorerie de la Ville limités au strict minimum du fait de l'application de la politique de trésorerie zéro.

Enfin, les créances vis-à-vis des tiers constituent le troisième et avant dernier acompte des ventes à tempérament réalisées au bénéfice de la SOGIMA pour un montant de 50 millions de francs sur lesquels 37,50 millions de francs ont été versés à la fin de 1999.

### 2 - 2 - Les restes à réaliser en fonctionnement

Les restes à réaliser ne concernent que les dépenses. Ils se répartissent de la manière suivante :

**en MF**

• Personnel	:	0,534
• Contingent départemental d'aide sociale (paiements différés)	:	193,401
• Fonctionnement des services	:	75,096
• Subventions	:	61,978
		-----
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>331,009</b>

Ces restes à réaliser subissent une baisse importante, de l'ordre de 10,78 %, passant de 371 millions de francs en 1999 (56,559 millions d'euros) à 331,009 millions de francs en 2000 (50,462 millions d'euros). Cette évolution est liée au contingent départemental d'aide sociale dont les paiements différés vont progressivement disparaître : un montant de 193,401 millions de francs reste à régler en 2001 contre 290 millions de francs en 2000.

En outre, les restes à réaliser concernant le fonctionnement des services (75,096 millions de francs au lieu de 45 millions de francs) et les subventions (61,978 millions de francs au lieu de 18 millions de francs) sont en augmentation sensible du fait de l'avancement de la date de fermeture des fichiers de liquidation afin de faciliter la mise en place de la Communauté Urbaine.

### 3 - LE RÉSULTAT BUDGÉTAIRE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

<b>BALANCE GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>			
<i>(en Millions de Francs)</i>			
<b>LIBELLÉS</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>
<b>Section d'Investissement</b>			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	2 683,837	1 980,559	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	5 729,719	5 948,840	
• à l'intérieur de la section	5 216,513	5 216,513	
• entre les sections	513,206	732,327	
<b>Total des opérations de l'exercice</b>	<b>8 413,556</b>	<b>7 929,399</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé		306,896	
Résultat reporté	614,919		
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 028,475</b>	<b>8 236,295</b>	<b>- 792,180</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	6 254,914	6 848,365	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre entre les sections	732,327	513,206	
<b>Total des opérations de l'exercice</b>	<b>6 987,241</b>	<b>7 361,571</b>	
Résultat reporté		944,083	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 987,241</b>	<b>8 305,654</b>	<b>1 318,413</b>

**EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE****526,233**

En fonction des résultats reportés de l'exercice précédent, l'excédent global de clôture s'établit à 526,233 millions de francs en 2000.

Les dépenses engagées non mandatées ainsi que les produits restant à encaisser sont pris en compte dans la détermination du résultat cumulé ou résultat disponible qui s'établit à 705,152 millions de francs.

<b>SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE</b> <i>(en Millions de Francs)</i>			
<b>LIBELLÉS</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT</b>
<b>Section d'Investissement</b>			
Total des réalisations <i>(y compris le résultat reporté)</i>	9 028,475	8 236,295	
Restes à réaliser		509,928	
<b>Total des réalisations</b>	<b>9 028,475</b>	<b>8 746,223</b>	<b>- 282,252</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>			
Total des réalisations <i>(y compris le résultat reporté)</i>	6 987,241	8 305,654	
Restes à réaliser	331,009	-----	
<b>Total des réalisations</b>	<b>7 318,250</b>	<b>8 305,654</b>	<b>987,404</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ OU EXCÉDENT 705,152</b>			

Le résultat d'exécution de fonctionnement (*1 318,418 millions de francs*), diminué du besoin de financement de l'investissement (*282,252 millions de francs*) soit 1 036,165 millions de francs, a pour but de couvrir les restes à réaliser en dépenses de la section de fonctionnement soit 331,009 millions de francs ; le résultat disponible (*705,152 millions de francs*) a contribué à l'équilibre du Budget Primitif 2001 en étant repris en recettes dans ce document budgétaire.

# - DEUXIÈME PARTIE :

## L'ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU COMPTE PRINCIPAL

### 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1 - 1 - Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement qui intègrent notamment les intérêts de la dette, les subventions d'équipement et les fonds de concours diminuent de 1,47 %, passant de 6 348,128 millions de francs (967,766 millions d'euros) à 6 254,913 millions de francs (953,555 millions d'euros). Cette évolution est à pondérer du fait de l'impact sur 1999 du non-rattachement des charges à l'exercice 1998 sur plusieurs postes budgétaires pour des raisons techniques. Ainsi, leur quasi-stabilité pourrait être constatée dans l'ensemble.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

NATURE DES CHARGES	1999 en MF	2000 en MF	Variation en %
Charges de personnel	2 915,588	3 056,637	+ 4,84
Intérêts et frais financiers	517,411	493,615	- 4,60
Fonctionnement des services	1 003,711	989,080	- 1,46
RTM	596,255	603,743	+ 1,26
Subventions de fonctionnement	483,509	527,143	+ 9,03
Subventions d'équipement et fonds de concours	<sup>(1)</sup> 337,234	<sup>(1)</sup> 272,807	- 19,10
Contingent départemental d'aide sociale	438,096	249,300	- 43,09
Dotation globale aux arrondissements	56,264	62,588	+ 11,24
<b>TOTAL</b>	<b>6 348,128</b>	<b>6 254,913</b>	<b>- 1,47</b>

<sup>(1)</sup> y compris les subventions en annuités d'un montant de 10,567 millions de francs en 1999 et de 10,480 millions de francs en 2000.

#### 1 - 1 - 1 - Les charges de personnel

Au 31 décembre 2000, l'effectif général du personnel qui regroupe les personnels titulaires et non titulaires gérés par la Direction Générale du Personnel s'établissait à 13 544 au lieu de 13 399 au 31 décembre 1999 soit une augmentation de 1,80 %. Cette hausse est liée d'une part au nombre important de recrutements dans les secteurs prioritaires de l'action municipale (*crèches, écoles, nettoyage et culture*) et d'autre part à une politique volontariste d'intégration des emplois précaires.

Ainsi, les crédits affectés au personnel permanent augmentent de 4,80 %, passant de 2 440,544 millions de francs à 2 557,654 millions de francs. Cette évolution s'explique notamment par l'impact des mesures statutaires portant sur la rémunération des fonctionnaires ou spécifiques pour certains grades.

Quant au personnel non permanent, le montant s'établit à 498,983 millions de francs en 2000 au lieu de 475,044 millions de francs en 1999 soit une hausse de 5,04 %. Cette progression est consécutive principalement à la croissance importante des dépenses du Bataillon de Marins-Pompiers suite à la réforme du service national qui supprime le recours aux appelés.

### **1 - 1 - 2 - Les intérêts et les frais financiers**

Les intérêts et frais financiers s'établissaient en 1999 à 517,411 millions de francs.

En 2000, ce poste budgétaire a diminué de 4,60 % passant à 493,615 millions de francs. Ce résultat est tout à fait louable compte tenu de la hausse importante enregistrée sur les taux d'intérêt dans les marchés financiers. Il s'explique par les effets de la politique de gestion active de la dette.

### **1 - 1 - 3 - Le fonctionnement des services**

Les dépenses de fonctionnement des services baissent de 1,46 % (989,080 millions de francs au lieu de 1 003,711 millions de francs en 1999). Cette variation est due uniquement à l'incorporation sur l'exercice 1999, sous forme de reports, de charges qui n'ont pu être rattachées à 1998 pour des causes techniques.

### **1 - 1 - 4 - La Régie des Transports de Marseille**

La participation de la Ville s'établit à 603,743 millions de francs soit une augmentation de 1,26 % par rapport à 1999 (596,255 millions de francs). À ce montant, doivent s'ajouter 45,900 millions de francs au titre de subventions d'équipement.

Au total, la charge pour la Ville ressort à 649,643 millions de francs (au lieu de 647,655 millions de francs en 1999). Ce montant traduit la volonté de la Municipalité de maintenir à la RTM les moyens nécessaires pour assurer un service de transport de qualité.

### **1 - 1 - 5 - Les subventions de fonctionnement**

Ces subventions augmentent de 9,03 %, passant de 483,509 millions de francs à 527,143 millions de francs. Cette importante progression reflète l'effort consenti par la Municipalité pour améliorer le service rendu à la population dans de multiples domaines (+ 13 millions de francs pour la culture, + 9 millions de francs pour le CCAS dans le cadre de l'Opération « Allô Mairie- Accompagnement Aînés », + 6 millions de francs pour l'éducation, + 3 millions de francs pour le social).

### **1 - 1 - 6 - Les subventions d'équipement et les fonds de concours**

Hors les subventions en annuités, les subventions d'équipement et les fonds de concours connaissent une diminution considérable de 19,70 % (*262,327 millions de francs au lieu de 326,667 millions de francs*). Cette variation est liée essentiellement à l'absence de participation en 2000 pour la construction de la L2 évaluée à 90 millions de francs.

### **1 - 1 - 7 - Le contingent départemental d'aide sociale**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, la loi n° 99-641 du 27 juillet 2000 portant création de la couverture maladie universelle supprime les contingents communaux d'aide sociale et les remplace par un prélèvement opéré à la source sur la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune.

Ainsi, en 2000, d'une part la dotation forfaitaire a été baissée sur la base du contingent appelé en 1999 au titre de cet exercice soit 344,150 millions de francs et d'autre part un ajustement en fonction du montant définitif de la participation de la commune aux dépenses d'aide sociale du Département en 1999 a été opéré soit 152,600 millions de francs versés par la Ville au Département pour la dernière fois.

En outre, une somme due au titre des exercices 1994, 1995, 1996 et 1997 s'élevant à 290,101 millions de francs a été inscrite au Budget Supplémentaire 2000 dans le cadre de l'accord-cadre s'étalant sur trois ans signé le 23 janvier 2000 entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille (*régularisation des relations financières entre les deux collectivités locales*).

À ce titre, un premier acompte de 96,700 millions de francs a été payé en 2000.

Au total, la Ville a réglé directement au Département des Bouches-du-Rhône 249,300 millions de francs et s'est vue retenir sur la Dotation Globale de Fonctionnement 344,150 millions de francs, soit une charge totale de 593,450 millions de francs.

### **1 - 1 - 8 - La dotation globale aux arrondissements**

Cette dotation augmente très sensiblement de 11,24 % (*62,588 millions de francs au lieu de 56,264 millions de francs*). Cette évolution particulièrement favorable reflète la politique de la Municipalité visant à octroyer des moyens financiers suffisants aux Mairies de Secteur compte tenu notamment des transferts d'équipement dont elles bénéficient.

### **1 - 2 - Les recettes**

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables de l'ordre de - 0,13 %, (*6 848,365 millions de francs au lieu de 6 857,360 millions de francs*).

Ce résultat est tout à fait remarquable du fait de la retenue de 344,150 mil-

lions de francs opérée à la source par l'État sur la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à la Ville. Cette retenue se substitue à partir de 2000 au versement direct au Département du contingent communal d'aide sociale.

Cette stabilité a pu être obtenue en particulier grâce aux efforts déployés par le « *Groupe Recettes* » créé au sein des services municipaux afin de percevoir mieux et plus vite les recettes, notamment en ce qui concerne les compétences transférées à la Communauté Urbaine.

Les recettes se ventilent de la manière suivante :

	1999 en MF	2000 en MF	Variation en %
<b>- Dotation Globale de Fonctionnement</b> <i>(y compris Dotation de Solidarité Urbaine)</i>	1 700,650	1 381,830	-18,75
<b>- Autres transferts</b>			
. Péréquation taxe professionnelle	91,039	89,717	- 1,45
. Compensation taxe professionnelle	191,407	191,382	- 0,01
. Dotation générale de décentralisation	29,694	29,951	+ 0,87
. Compensation taxe d'habitation	152,799	153,276	+ 0,31
. Compensation foncier bâti	13,547	14,600	+ 7,77
<b>- Dotations communautaires</b>			
. Attribution de compensation	844,621	844,621	-----
. Dotation de solidarité	315,912	343,967	+ 8,88
<b>- Fiscalité Locale</b>			
. Impôts directs et rôles supplémentaires			
. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 489,011	1 524,738	+ 2,40
. Versement de transport	514,926	521,629	+ 1,30
. Taxes et impôts divers	502,328	555,107	+ 10,51
	200,196	223,792	+ 11,79
<b>- Autres recettes</b>			
Produits d'exploitation, domaniaux, financiers, exceptionnels, autres produits de gestion courante, ainsi que subventions de fonctionnement	685,616	900,719	+ 31,37
<b>- Subventions d'équipement et en annuités</b>	107,637	44,100	- 59,03
<b>- Cessions d'actifs</b>	17,977	28,936	+ 60,96
<b>TOTAL</b>	<b>6 857,360</b>	<b>6 848,365</b>	<b>- 0,13</b>

## 1 - 2 - 1 - La Dotation Globale de Fonctionnement (y compris la dotation de solidarité urbaine)

- La Dotation Globale de Fonctionnement se répartit ainsi :

LIBELLÉ	1999	2000	Variation en %
Dotation Globale forfaitaire de Fonctionnement de l'exercice	1 564,095	1 225,972	- 21,62
Dotation spéciale "Instituteurs"	3,800	3,793	- 0,18
<b>TOTAL</b>	<b>1 567,895</b>	<b>1 229,765</b>	<b>- 21,57</b>

La dotation globale forfaitaire accuse une baisse considérable de 21,66 % du fait de la retenue (*précédemment indiquée*) sur cette recette de la somme anciennement versée par la Ville, directement au Département, au titre du contingent communal d'aide sociale. Quant à la dotation spéciale « *instituteurs* », elle est stable.

- **La Dotation de Solidarité Urbaine** s'établit à 152,065 millions de francs, soit une augmentation de 14,55 % par rapport à 1999 (*132,754 millions de francs*). Cette progression est la conséquence des dispositions ayant trait à cette dotation dans la loi de finances pour 2000 (*intégration de 220 millions de francs issus de la Dotation Globale de Fonctionnement de la Région Île-de-France et abondement exceptionnel de 1 000 millions de francs*).

## 1 - 2 - 2 - Les autres transferts

Les autres transferts se caractérisent dans l'ensemble par une grande stabilité. C'est le cas de **la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle** (- 0,01 %), de **la Dotation Générale de Décentralisation** (+ 0,87 %) et de **la Dotation de Compensation de la Taxe d'Habitation** (+ 0,31 %).

Par ailleurs, **le Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle** s'élève à 89,717 millions de francs soit une diminution de 1,45 % par rapport à 1999 (*91,039 millions de francs*). Cependant, à ce montant, une somme de 18,499 millions de francs doit être ajoutée, attribuée dans le cadre des compensations et des diminutions de dotations.

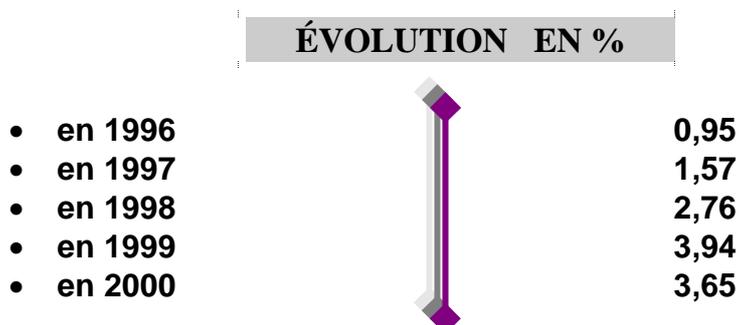
Enfin, **la Dotation de Compensation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** progresse de 7,77 %, passant de 13,547 millions de francs à 14,600 millions de francs en 2000. Cette hausse reflète le dynamisme du marché immobilier à Marseille se traduisant par un retour certain des habitants vers la ville.

### 1 - 2 - 3 - Les dotations communautaires

La Communauté de Communes Marseille Provence Métropole versait chaque année deux dotations :

- **L'attribution de compensation** qui demeure stable : elle s'élève à 844,621 millions de francs. Elle constitue la différence entre le produit de la taxe professionnelle perçue en 1992 et le montant des charges transférées calculées d'après leur coût réel lors de l'exercice précédant le transfert de compétences.
- **La Dotation de Solidarité** (343,967 millions de francs) connaît une augmentation de 8,88 % par rapport à 1999 où elle s'établissait à 315,912 millions de francs. Cette variation est liée à l'évolution du produit attendu de la taxe professionnelle et à la réforme adoptée dans ce domaine au niveau national, ainsi qu'à l'harmonisation progressive du taux de reversement de la dotation de solidarité communautaire (*il passe de 16,79 % en 1999 à 16,93 % en 2000 afin de parvenir sur huit ans au taux communautaire de 17,80 %*).

Du fait de cette réforme, depuis 1999, les bases de taxe professionnelle ne sont plus homogènes par rapport aux années antérieures. Cependant, en données corrigées, pour Marseille, les bases définitives (*reconstituées*) ne cessent de croître depuis 1996.



Cette tendance démontre le dynamisme économique de Marseille, que la politique de la Municipalité a engendré dans ce domaine.

La dotation de solidarité comporte cinq composantes :

- ◆ le solde disponible dans le budget de la Communauté de Communes sur le produit de la taxe professionnelle suite au versement des attributions de compensation et du prélèvement communautaire ;
- ◆ le reversement de la dotation de compensation de la taxe professionnelle pour « *embauche et investissement* » ;
- ◆ le reversement de la dotation de compensation de l'État suite

à la suppression progressive de la part « *salaires* » dans l'assiette de la base de la taxe professionnelle ;

- ◆ le reversement de la compensation de l'État consécutif à l'exonération des établissements installés en zone franche urbaine et en zone de redynamisation urbaine ;
- ◆ le reversement de la part des rôles supplémentaires de taxe professionnelle revenant à la Ville de Marseille.

#### 1 - 2 - 4 - La fiscalité locale

- **Les impôts directs perçus par la Ville** (*taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties*) connaissent une progression de 2,40 %, passant de 1 489,011 millions de francs en 1999 à 1 524,738 millions de francs en 2000. Cette évolution est le résultat cumulé de deux causes ayant trait au glissement des bases d'imposition :
  - ◆ l'actualisation forfaitaire fixée au niveau national par la loi de finances pour 2000 à 1 % ;
  - ◆ la variation physique de la masse imposable (*relative aux modifications intervenues dans les locaux imposables ou dans leur affectation*).

Ainsi, les bases définitives 2000 ont augmenté de manière remarquable par rapport à 1999 (+ 2,98 % pour la *taxe d'habitation*, + 1,92 % pour la *taxe foncière sur les propriétés bâties*). Cette variation confirme la tendance observée dans le recensement de 1999 à savoir le retour des habitants à Marseille, et reflète l'efficacité de l'action, menée de concert par les services fiscaux et les services municipaux, en matière de vérification des bases fiscales.

De la sorte, la Municipalité a décidé de maintenir inchangés les taux : ils demeurent identiques depuis 1998. Cette politique qui limite la pression fiscale pesant sur le contribuable est tout à fait louable compte tenu, d'une part, de la faiblesse des bases fiscales de Marseille et, d'autre part, des lourdes charges auxquelles doit faire face la Ville.

- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères** augmente en volume de 1,30 % (*521,629 millions de francs au lieu de 514,926 millions de francs en 1999*) en raison uniquement de la croissance des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de l'actualisation forfaitaire définie au niveau national par la loi de finances pour 2000. Le taux de cette taxe est resté inchangé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, cette recette a été transférée en totalité à la Communauté Urbaine.
- **Le versement transport** connaît une forte croissance (10,51 %), passant de 502,328 millions de francs à 555,107 millions de francs. Cette progression est due à la nécessité de constater l'intégralité des recettes versées à ce titre avant

que le versement transport ne devienne une ressource de la Communauté Urbaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

- **Les taxes et impôts divers** s'élèvent à 223,792 millions de francs au lieu de 200,196 millions de francs en 1999 ce qui représente une hausse de 11,79 %.

Ils se répartissent ainsi :

	<b>1999 en MF</b>	<b>2000 en MF</b>	<b>Variation</b>
- Taxe sur certaines fournitures d'électricité	72,972	71,942	- 1,41
- Taxe additionnelle aux droits de mutation	75,695	99,875	+ 31,94
- Impôts sur les spectacles	3,457	3,045	- 11,92
- Taxe sur la publicité	19,105	18,709	- 2,07
- Taxe de séjour	6,960	7,325	+ 5,25
- Licence débits de boissons	4,751	4,927	+ 3,70
- Taxes diverses	2,966	2,618	- 11,73
- Taxes funéraires	14,290	15,351	7,43
<b>TOTAL</b>	<b>200,196</b>	<b>223,792</b>	<b>+ 11,79</b>

La hausse très sensible de la taxe additionnelle aux droits de mutation démontre l'attrait réel en matière immobilière que suscite Marseille depuis trois ans. De même, la progression de la taxe de séjour est le reflet de l'intérêt touristique croissant de la Ville.

### **1 - 2 - 5 - Les autres recettes**

Les produits d'exploitation, domaniaux, financiers, exceptionnels et autres produits de gestion courante ainsi que les subventions de fonctionnement progressent de 31,37 %, passant de 685,616 millions de francs en 1999 à 900,719 millions de francs.

Ils se répartissent de la manière suivante :

	en MF
• Produits d'exploitation et domaniaux	: 263,165
• Autres produits de gestion courante	: 285,670
• Atténuations de charges	: 8,037
• Produits financiers	: 32,698
• Subventions et participations	: 273,026
• Produits exceptionnels	: 38,123

### **1 - 2 - 6 - Les subventions d'équipement et en annuités**

Ce poste budgétaire accuse une baisse très sensible (59,03 %), passant de 107,637 millions de francs à 44,100 millions de francs du fait de la prise en charge directe par le Département de sa participation à la construction de la L2 et de la convention avec le Conseil Général qui bénéficie des effets de la renégociation des emprunts ayant servi de base aux subventions en annuités.

### **1 - 2 - 7 - Les cessions d'actifs**

Ce poste budgétaire augmente de 60,96 %, (28,936 millions de francs au lieu de 17,977 millions de francs en 1999). Cette hausse très sensible traduit la politique de la Municipalité visant à gérer au mieux son patrimoine en cédant les biens devenus inutiles ou insuffisamment productifs.

## **2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

*La section d'investissement présente la particularité de contenir des opérations d'ordre dites patrimoniales égales en dépenses et recettes.*

*Pour le Compte Administratif 2000, elles s'élèvent à une somme très importante (5 216,513 millions de francs soit 795,252 millions d'euros) responsable en grande partie du fort accroissement du volume total de l'investissement. Ces opérations concernent des régularisations d'imputation comptable ayant trait à des frais d'études et surtout à la RTM.*

*En mouvements réels, les dépenses et les recettes sont détaillées ci-après.*

### **2 - 1 - Les dépenses**

Hors la dette en capital et les mouvements financiers, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 1 256,789 millions de francs. Il est nécessaire d'ajouter à ce montant les subventions d'équipement et les fonds de concours non compris les subventions en annuités (262,327 millions de francs) qui figurent, selon les dispositions de la nomenclature M14, en section de fonctionnement.

De la sorte, les dépenses programmées d'investissement s'élèvent à 1 519,116 millions de francs (231,588 millions d'euros) au lieu de 1 129,170 millions de francs (172,141 millions d'euros) en 1999 ce qui représente une hausse de 34,53 %. Comme indiqué lors du Budget Primitif 2000, ce résultat traduit le report d'une partie des dépenses de 1999 qui n'avaient pu être mandatées que début 2000.

Toutefois, cet effort d'investissement extrêmement considérable est le plus important constaté depuis plus de dix années.

Les dépenses évoluent de la manière suivante :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Compte Administratif 1999 en MF	Compte Administratif 2000 en MF	Variation en %
Subventions d'équipement et fonds de concours	326,700	262,327	- 19,70
Dépenses directes d'investissement	802,470	1 256,789	+ 56,62
<b>TOTAL</b>	<b>1 129,170</b>	<b>1 519,116</b>	<b>+ 34,53</b>

## 2 - 2 - Les recettes

Hors remboursement anticipé et refinancement des emprunts, les recettes réelles d'investissement se montent à 1 471,511 millions de francs (224,330 millions d'euros).

Elles se répartissent ainsi:

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en Millions de Francs)		
	1999	2000
SUBVENTIONS	59,295	212,227
EMPRUNTS	938,828	1 037,976
AUTRES RECETTES	216,807	221,308
<b>TOTAL</b>	<b>1 214,930</b>	<b>1 471,511</b>

### 2 - 2 - 1 - Les subventions

Ce poste budgétaire croît très fortement, passant de 59,295 millions de francs à 212,227 millions de francs soit une augmentation de 257,9 %. Cette évolution tout à fait remarquable résulte certes de l'encaissement des aides obtenues pour des opérations de grande envergure telle l'Alcazar-Bibliothèque de Marseille à Vocation Régionale. Elle est à relier à la forte croissance des dépenses d'investissement.

Elle est aussi le résultat direct du contrat d'objectif fixé aux services municipaux, en particulier les services financiers, à savoir obtenir le plus possible d'aides de la part de divers organismes et les percevoir dans les délais les plus courts possible. Cette action sera poursuivie en 2001.

### 2 - 2 - 2 - Les emprunts

Les emprunts augmentent de 10,56 %, passant de 938,828 millions de francs à 1 037,976 millions de francs. Cette hausse paraît extrêmement modérée eu égard à la croissance très importante des dépenses d'investissement. Elle s'explique par les effets de la politique de trésorerie zéro et par la progression des subventions essentiellement, et des autres recettes.

### 2 - 2 - 3 - Les autres recettes

Elles se répartissent de la façon suivante :

	<i>en MF</i>
• Fonds de Compensation de la TVA	116,076
• Amendes de Police	41,597
• Taxe Locale d'Équipement et Plafond Légal de Densité	15,077
• Avances recouvrées et autres	48,558
<b>TOTAL</b>	<b>221,308</b>

Parmi ces recettes, il y a lieu de relever le Fonds de Compensation de la TVA qui a légèrement baissé par rapport à 1999 (*passant de 122,587 millions de francs à 116,076 millions de francs soit - 5,31 %*).

Cette évolution s'explique par la diminution des dépenses constatées au Compte Administratif 1998 (*exercice retenu pour le calcul du FCTVA*) par rapport au Compte Administratif 1997 : elles s'établissaient à 759,544 millions de francs au lieu de 722,132 millions de francs. Le taux d'attribution qui s'élève à 16,176 % sera maintenu jusqu'à la fin de cette année ; il sera ramené à 15,656 % en 2002 et 15,482 % en 2003.

# - TROISIÈME PARTIE :

## LA GESTION FINANCIÈRE EN 2000

La gestion financière en 2000 sera étudiée à partir de trois éléments essentiels :

- ⇒ la dette,
- ⇒ la trésorerie,
- ⇒ l'autofinancement.

### 1 - LA DETTE EN 2000

#### 1 - 1 - L'annuité de la dette (*hors frais financiers*)

L'annuité brute de la dette (*hors remboursement anticipé suivi d'un refinancement*) s'établit à 1 341,401 millions de francs (204,496 millions d'euros) contre 1 256,733 millions de francs en 1999 (191,588 millions d'euros), soit une hausse de 6,74 %.

Cette annuité se répartit ainsi :

	1999 (en MF)	2000 (en MF)	Variation (en MF)
CAPITAL	817,261	902,336	85,075
INTÉRÊTS	439,472	439,065	-0,407
<b>TOTAL</b>	<b>1 256,733</b>	<b>1 341,401</b>	<b>84,668</b>

La part des intérêts dans la charge de la dette est restée stable sur l'année 2000 malgré les tensions sur les taux courts enregistrés sur les marchés depuis septembre 1999. Cela traduit une politique de gestion dynamique de la dette qui a su anticiper les mouvements de marché et de ce fait conserver un niveau de taux moyen compétitif.

L'annuité nette se calcule à partir de l'annuité brute après déduction des recettes affectées, notamment la participation du département aux emprunts Métro et à la voirie autoroutière.

L'annuité nette s'élève à 1 291,589 millions de francs (196,901 millions d'euros), en hausse de 8,09 % par rapport à l'exercice 1999 où elle s'établissait à 1 194,883 millions de francs (182,159 millions d'euros).

Le montant des participations est de 49,813 millions de francs contre 61,850 millions de francs en 1999, en baisse de 19,46 %.

Le montant des participations versées par le Conseil Général a été actualisé aux conditions de marché actuelles, conformément au protocole d'accord signé en janvier 2000.

L'annuité nette se décompose de la manière suivante :

	1999 (en MF)	2000 (en MF)	Variation (en MF)
CAPITAL	817,261	902,336	85,075
INTÉRÊTS	377,622	389,253	11,631
<b>TOTAL</b>	<b>1 194,883</b>	<b>1 291,589</b>	<b>96,706</b>

## 1 - 2 - La gestion de la dette

En 2000, l'intensification de la gestion dynamique de la dette a permis de stabiliser le poste budgétaire intérêts malgré la hausse des taux. Le montant des emprunts renégociés s'établit à 1 067,230 millions de francs (*162,698 millions d'euros*).

Un volume important d'emprunts à taux flottants (*755 millions de francs*) est passé d'index préfixés à des index postfixés à marge négative diminuant ainsi l'impact de l'augmentation des taux. Les autres réaménagements concernent des réductions de marge sur les taux indexés.

Au 31 décembre 2000, la structure de la dette s'établit :

➤ taux fixes	41 %
➤ taux monétaires	55 %
➤ taux obligataires	4 %

La dette communale, tous budgets consolidés, demeure à peu près stable : elle est passée de 10,757 milliards de francs (*1,460 milliards d'euros*) au 1<sup>er</sup> janvier 2000 à 10,816 milliards de francs (*1,649 milliards d'euros*) au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Ce résultat est tout à fait louable compte tenu des très importants besoins de financement générés par la réalisation des investissements. En outre, le taux moyen de la dette s'élève au 31 décembre 2000 à 4,98 % et la durée résiduelle moyenne est de 11 ans et 4 mois.

Par ailleurs, en juillet 2000, la Ville a lancé sa quatrième émission obligataire depuis 1997, qui est aussi la deuxième sur le marché des institutionnels européens, pour un montant de 40 millions d'euros (262,383 millions de francs). La souscription quasiment immédiate de cet emprunt traduit la confiance des investisseurs envers la Ville dont la qualité de la signature est indéniable sur ce marché.

## **2 - LA TRÉSORERIE EN 2000**

L'utilisation de produits financiers comme les crédits de trésorerie à court terme et les Ouvertures de Crédit Long Terme renouvelables a permis d'éviter les ruptures de paiement ou les excédents induits par les fluctuations de la trésorerie de la commune (*disponibilités figurant sur le compte du Trésor*) durant l'année.

Dans le cadre réglementaire s'appliquant aux collectivités locales, la Ville a employé en 2000 les produits de trésorerie suivants :

- 1 300 millions de francs (198,184 millions d'euros) pour les lignes de trésorerie,
- 584,150 millions de francs (89,053 millions d'euros) pour les Ouvertures de Crédit Long Terme renouvelables.

Le recours à ces deux types de produits présente un double avantage :

- adapter constamment l'encours du compte au Trésor aux besoins effectifs jusqu'à l'encaissement des ressources définitives ;
- mobiliser les emprunts de façon très stricte compte tenu des évolutions du marché financier.

Ainsi, ils permettent, plus que les emprunts classiques, de faciliter les arbitrages qu'implique une gestion active de la dette.

## **3 - L'AUTOFINANCEMENT EN 2000**

Lors de l'établissement des différents documents budgétaires de l'exercice 2000, a été prévu un prélèvement sur la section de fonctionnement permettant de financer pour partie les dépenses d'investissement, en particulier l'amortissement en capital de la dette.

Cet autofinancement a deux composantes :

- les dotations aux amortissements (*462,600 millions de francs*) et le produit des cessions d'actifs (*36,152 millions de francs*),
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (*282,252 millions de francs*).

Ce virement ne fera l'objet d'une exécution au Budget Supplémentaire 2001 qu'après la constatation officielle d'un résultat suffisant du compte administratif pour couvrir le besoin de financement figurant à l'investissement.

Le résultat de fonctionnement étant de 1 318,418 millions de francs, le Conseil Municipal peut l'affecter partiellement au besoin de l'investissement qui s'élève à 282,252 millions de francs. Ainsi, il reste 1 036,165 millions de francs de résultat déjà repris au fonctionnement dans le Budget Primitif 2001 (*reprise anticipée des résultats*).

# - QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTES ANNEXES

## 4 - 1 - LE COMPTE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

BALANCE GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF (en Millions de Francs)			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
<b>Section d'Investissement</b>			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	104,182	17,038	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	0,102	63,551	
Total des opérations de l'exercice	<b>104,284</b>	<b>80,589</b>	
<i>Résultat d'exécution</i> - 23,695			
Résultat reporté		10,821	- 12,874
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>91,410</b>	<b>91,410</b>	<b>- 12,874</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	259,345	378,660	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	63,551	0,102	
Total des opérations de l'exercice	<b>322,896</b>	<b>378,660</b>	
<i>Résultat d'exécution</i> 55,764			
Résultat reporté		69,063	124,827
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>322,896</b>	<b>447,723</b>	<b>124,827</b>
<b>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>			

SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE (en Millions de Francs)			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	Résultat de clôture
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>104,284</b>	<b>91,410</b>	<b>- 12,874</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>322,896</b>	<b>447,723</b>	<b>124,827</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ OU EXCÉDENT D'ACTIF</b>			<b>111,953</b>

Le compte annexe de l'assainissement dégage un résultat cumulé de 112 millions de francs contre 80 millions de francs en 1999. L'autofinancement complémentaire (39,250 millions de francs) n'est pas exécuté ce qui explique le résultat négatif de la section d'investissement. Les recettes progressent de 5 %. Le résultat total de l'exercice s'élève à 33 millions de francs.

Le budget annexe de l'assainissement prépare la réalisation d'un grand programme de travaux pluriannuel et l'exécution de la station d'épuration biologique. En 2001, ce budget est passé à la Communauté Urbaine.

## 4 - 2 - LE COMPTE ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE

<b>BALANCE GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b> (en Millions de Francs)			
<b>LIBELLÉS</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
<b>Section d'Investissement</b>			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	12,138	8,332	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre		3,761	
Total des opérations de l'exercice	<b>12,138</b>	<b>12,093</b>	
<i>Résultat d'exécution</i>			- 0,045
Résultat reporté		0,774	0,729
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12,138</b>	<b>12,867</b>	<b>0,729</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	17,666	19,234	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	3,761		
Total des opérations de l'exercice	<b>21,427</b>	<b>19,234</b>	
<i>Résultat d'exécution</i>			- 2,193
Résultat reporté		2,738	0,545
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21,427</b>	<b>21,972</b>	<b>0,545</b>
<b>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>			

<b>SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE</b> (en Millions de Francs)			
<b>LIBELLÉS</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12,138</b>	<b>12,867</b>	<b>0,729</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21,427</b>	<b>21,972</b>	<b>0,545</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ OU EXCÉDENT D'ACTIF</b>			<b>1,274</b>

Le compte annexe des ports de plaisance présente un résultat excédentaire en investissement et en fonctionnement, le résultat cumulé s'élève à 1,274 millions de francs.

Au cours de l'exercice, la Ville de Marseille a remboursé 7,8 millions de francs de redevance aux usagers (*fin du protocole*). Par ailleurs, de nombreux titres de recettes pour une valeur de 3 millions de francs n'ont pu être constatés sur le port de la Pointe-Rouge et seront régularisés en 2001. En 2001, ce budget est passé à la Communauté Urbaine.

#### 4 - 3 - LE COMPTE ANNEXE DES ABATTOIRS

BALANCE GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF (en Millions de Francs)			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture

Section d'Investissement			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels			
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	0,008	0,528	
Total des opérations de l'exercice	<b>0,008</b>	<b>0,528</b>	
<i>Résultat d'exécution</i> 0,520			
Résultat reporté		0,716	1,236
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,008</b>	<b>1,244</b>	<b>1,236</b>

Section de Fonctionnement			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels			
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	0,520		
Total des opérations de l'exercice			
<i>Résultat d'exécution</i> - 0,520			
Résultat reporté		0,602	0,082
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,520</b>	<b>0,602</b>	<b>0,082</b>

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE			
----------------------------	--	--	--

SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE (en Millions de Francs)			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,008</b>	<b>1,244</b>	<b>1,236</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,520</b>	<b>0,602</b>	<b>0,082</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ OU EXCÉDENT D'ACTIF</b>			<b>1,318</b>

Les résultats du compte annexe des abattoirs traduisent la même situation de gestion provisoire qu'en 1999. La vente définitive des abattoirs reste programmée pour 2001.

En 2001, ce budget est passé à la Communauté Urbaine.

#### 4 - 4 - LE COMPTE ANNEXE DE L'EAU

BALANCE GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF (en Millions de Francs)			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
<b>Section d'Investissement</b>			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	74,479	5,683	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	3,768	59,954	
Total des opérations de l'exercice	<b>78,247</b>	<b>65,637</b>	
<i>Résultat d'exécution</i> - 12,610			
Résultat reporté	33,745		- 46,355
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>111,992</b>	<b>65,637</b>	<b>- 46,355</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	136,736	119,743	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	22,745		
Total des opérations de l'exercice	<b>159,177</b>	<b>119,743</b>	
<i>Résultat d'exécution</i> - 39,434			
Résultat reporté	33,745	128,902	55,723
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>192,922</b>	<b>248,645</b>	<b>55,723</b>
<b>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>			
<b>SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE</b> (en Millions de Francs)			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>111,992</b>	<b>65,637</b>	<b>- 46,355</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>192,922</b>	<b>248,645</b>	<b>55,723</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ OU EXCÉDENT D'ACTIF</b>			<b>9,368</b>

Le compte annexe de l'eau dégagait en 1999 un résultat cumulé élevé (95,156 millions de francs).

Aussi, a-t-on procédé, en 2000, d'une part, à un reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la Ville (90 millions de francs), d'autre part, suivant les observations de la Chambre Régionale des Comptes, à la reprise au budget principal de la redevance pour occupation du domaine public versée par la société des Eaux de Marseille, et enfin au Budget Primitif 2001 à une baisse de la surtaxe.

En 2001, ce budget est passé à la Communauté Urbaine.

## 4 - 5 - LE COMPTE ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES

BALANCE GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF (en Millions de Francs)			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
<b>Section d'Investissement</b>			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	1,452		
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	4,996	10,921	
Total des opérations de l'exercice	<b>6,448</b>	<b>10,921</b>	
<i>Résultat d'exécution</i> 4,473			
Résultat reporté	1,834		2,639
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8,282</b>	<b>10,921</b>	<b>2,639</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	31,318	35,539	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	9,087	4,996	
Total des opérations de l'exercice	<b>40,405</b>	<b>40,535</b>	
<i>Résultat d'exécution</i> 0,130			
Résultat reporté	1,834	10,921	9,222
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>42,239</b>	<b>51,461</b>	<b>9,222</b>
<b>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>			

SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE (en Millions de Francs)			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8,282</b>	<b>10,921</b>	<b>2,639</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>42,239</b>	<b>51,461</b>	<b>9,222</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ OU EXCÉDENT D'ACTIF</b>			<b>11,861</b>

Le compte annexe des pompes funèbres présente en 2000 un résultat cumulé excédentaire de 11,90 millions de francs environ.

Cette année, le compte annexe des pompes funèbres a intégré pour la première fois une comptabilité de stock de caveaux qui se traduit par l'utilisation budgétaire du compte 35 « *Stocks de produits* » en recettes et en dépenses.

#### 4 - 6 - LE COMPTE ANNEXE DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL (de Saumaty)

<b>BALANCE GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b> <i>(en Millions de Francs)</i>			
<b>LIBELLÉS</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
<b>Section d'Investissement</b>			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	0,504	0,021	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre		0,416	
Total des opérations de l'exercice	<b>0,504</b>	<b>0,437</b>	
<i>Résultat d'exécution</i>			<i>- 0,067</i>
Résultat reporté		0,288	0,221
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,504</b>	<b>0,725</b>	<b>0,221</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	0,659	1,180	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	0,416		
Total des opérations de l'exercice	<b>1,075</b>	<b>1,180</b>	
<i>Résultat d'exécution</i>			<i>0,105</i>
Résultat reporté	0,074		0,031
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1,149</b>	<b>1,180</b>	<b>0,031</b>
<b>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>			

<b>SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE</b> <i>(en Millions de Francs)</i>			
<b>LIBELLÉS</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,504</b>	<b>0,725</b>	<b>0,221</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1,149</b>	<b>1,108</b>	<b>0,031</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ OU EXCÉDENT D'ACTIF</b>			<b>0,252</b>

Les résultats sont excédentaires en investissement comme en fonctionnement, les difficultés de l'exercice précédent sont effacées.

En 2001, ce budget est passé à la Communauté Urbaine.

## **CONCLUSION**

*L'analyse du Compte Administratif 2000 reflète tout à fait les réalisations pour la transformation durable de Marseille que la Municipalité poursuit depuis de nombreuses années.*

*En effet, en accentuant particulièrement son effort en matière de dépenses programmées d'investissement tout en octroyant des crédits importants pour améliorer les prestations offertes à la population, elle réalise les conditions nécessitées par la grande métropole euroméditerranéenne que Marseille doit être.*

*Ces actions ont pu être financées en recourant de manière limitée à l'emprunt et en maintenant la pression fiscale à un niveau raisonnable. Elles traduisent ainsi une politique financière caractérisée par l'optimisation des recettes externes de la commune et la recherche constante de nouvelles bases fiscales.*

*De la sorte, cette volonté contribuera à la construction d'une capitale de premier plan dynamique et harmonieuse.*